

Compte rendu du Conseil Municipal du 28 SEPTEMBRE 2010

NB : AFFICHAGE des délibérations à l'hôtel de ville du 5 octobre 2010 au 5 novembre 2010

- *Présentation de l'éphéméride*
- *Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2010*

PRESENTS :

Vincent LEDOUX - Rodrigue DESMET - Isabelle MARIAGE - Jeannique VANDEWIELE
André VARLET - Chantal VANOVERMEIR - Antonio DA SILVA - Catherine SUBTS -
Jean-Louis BEAUVENTRE - Michel PETILLON - Annick CASTELEIN - Réjane CASTEL -
Patrick BOSSUT - Rose-Marie BUCHET - Thierry BUCQUOYE - Chantal NYS - Bruno
ACKOU - Sophie LAFRENOY - Laurent WINDELS - Claudine ZAHM - Geneviève
LEROUGE - Dany DELBECQUE - Claudie RIUS - Sylvain LAMBLIN - Nathalie CARDON -
Hervé DELVAS - Pierre GUILLEMAUD - Thibault TELLIER - Cathleen COPPIN-
QUIVRON - Eric ZAJDA - Peggy LAMBLIN - Guy PLOUVIER

PROCURATION :

Jean-Jacques FERON donne procuration à Rodrigue DESMET

EXCUSE :

NEANT

SECRETAIRE :

Sylvain LAMBLIN

* Hommage à Mme Renée CALLEWAERT, ancien Adjoint Municipal

* Hommage à Jacques BOSSUT, parent de Mr Patrick BOSSUT - Adjoint Municipal

* Rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes : débat

Ce document est communicable à toute personne en faisant la demande, auprès du Secrétariat Général, dans les conditions fixées par la loi n°78-753 du 17 juillet 1978

1.01 - COOPERATION INTERCOMMUNALE - SYNDICAT LYS NORD METROPOLE - RETRAIT DES COMMUNES DE BONDUES, MOUVAUX & RONCQ

Le Syndicat Lys Nord Métropole nous a fait parvenir le texte de la décision du Comité Syndical en date du 16 courant (référence 2010-26) exprimant à l'unanimité un avis favorable à notre demande de retrait ainsi qu'à celles de Bondues et Mouvaux. Le Comité Syndical n'a fixé aucune condition financière particulière à l'exception du paiement de la cotisation annuelle 2010. En application de l'article L5211-19 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), il nous appartient de nous prononcer sur ces retraits des communes de Bondues, Mouvaux et Roncq dans un délai de trois mois à compter de la notification de la décision syndicale.

Délibération adoptée

1.02 - PERSONNEL COMMUNAL - ENTRETIEN PROFESSIONNEL DE PROGRES - - EXPERIMENTATION 2010, 2011 & 2012

La loi n° 2009-972 du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels, portant notamment modification de l'article 76-1 de la loi n° 84-53 relative à la Fonction Publique Territoriale, complétée par le décret n° 2010-716 du 29 juin 2010, permet aux collectivités territoriales d'expérimenter « sur une base juridique solide », l'entretien professionnel annuel au titre de 2010, 2011 et 2012, en substitution de la notation.

Un bilan annuel sera communiqué au Comité Technique Paritaire (comme c'est déjà le cas) et transmis au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale

Délibération adoptée

1.03 - PERSONNEL MUNICIPAL - GESTION DU TEMPS DE TRAVAIL - COMPTE EPARGNE TEMPS (CET) - MODIFICATION

Le décret n° 2010-531 du 20 mai 2010 explicité par circulaire préfectorale n° 10/56 en date du 15 juin 2010, réforme substantiellement le CET pour le rendre plus dense dans les options de compensation du temps de travail mais également plus souple dans ses modalités d'application. Le décret offre la possibilité aux assemblées délibérantes locales, d'ouvrir la compensation de la « capitalisation » du temps de travail de nos collaborateurs, au-delà des classiques repos compensateurs, par la possibilité d'indemniser le capital temps au moyen soit d'une indemnité forfaitaire jour variable selon la catégorie de « l'agent concerné », soit d'une valorisation en épargne retraite additionnelle.

Délibération adoptée

1.04 - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE L'EXERCICE 2009

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté au 31 décembre 2009 à hauteur de 1.159.661,12 € comme suit :

R.1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	819.451,12 €
R.002 - Excédent de fonctionnement reporté	340.210,00 €

Cette partition de l'affectation de résultat ordinaire 2009 est bien entendue reprise au budget supplémentaire 2010 présenté lors de cette séance.

Délibération adoptée

1.05 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010

Le Budget supplémentaire 2010 se décompose comme suit :

I - SECTION D'INVESTISSEMENT

A - Recettes

- RAR (restes à réaliser N-1)	+ 2.644.880 €
Dont 2.000.000 d'emprunt non mobilisé à ce jour	
421.710 € (cession immobilière VALORPARC)	
124.750 € (travaux pour compte de tiers)	
98.420 € (Subventions d'investissement)	
- chapitre 13 (subventions d'investissement reçues) report subvention FISAC)	- 31.000 €
- chapitre 16 (emprunt annulé)	- 500.000 €
- chapitre 1068 (affectation des excédents capitalisés N-1)	+ 819.450 €
- chapitre 024 (suppression des cessions inscrites au BP reportées en 2011)	- 419.550 €

TOTAL DES RECETTES	2 513.780 €
---------------------------	--------------------

B - Dépenses

- RAR (restes à réaliser N-1)	1.140.070 €
- Résultat reporté de l'année N-1) soit un déficit de	1.603.090 €
- chapitre 20 (immobilisations incorporelles)	- 17.000 €
- chapitre 21 (immobilisations corporelles)	+ 20.300 €
- chapitre 23 (immobilisations corporelles en cours)	- 62.680 €
- chapitre 16 (remboursement du capital des prêts en cours)	- 20.000 €
- chapitre 020 (dépenses imprévues)	- 150.000 €

TOTAL DES DEPENSES	2. 513.780 €
---------------------------	---------------------

II - SECTION DE FONCTIONNEMENT

A - Recettes

- chapitre 70 (produits des services : CLSH, restauration, entrées piscine...)	+ 170.000 €
- chapitre 73 (impôts et taxes)	- 62.000 €

- chapitre 74 (dotations, subventions diverses)	+ 114.900 €
- chapitre 75 (autres produits : baux)	+ 50.000 €
- chapitre 77 (dont sinistre Jaurès : remboursement par l'assurance)...	- 48.500 €
 Total des recettes complémentaires	 224.400 €
 Affectation de l'excédent de fonctionnement Année N-1 (2009)	 340.210 €

TOTAL DES RECETTES	564.610 €
---------------------------	------------------

B - Dépenses

- chapitre 011 (charges à caractère général) (ajustement et redéploiement des crédits des différents services)	+ 188.110 €
 - chapitre 012 (charges de personnel)	 + 400.000 €
 - chapitre 65 (autres charges de gestion courante) Ajustement des crédits affectés aux différentes associations : OMS, MA, cinéma, Forfait communal aux écoles privées, reprise des excédents de l'année N-1 du CCAS	 - 77.500 €
- chapitre 66 (charges financières : intérêts de la dette)	- 15.000 €
- chapitre 67 (charges exceptionnelles : provisions, secours, bourses diverses) +	69.000€

TOTAL DES DEPENSES	564.610 €
---------------------------	------------------

Délibération adoptée

1.06 - BUDGET 2010 - AUTORISATION DE PROGRAMME - « RESTRUCTURATION DES ECOLES BREL/PICASSO » - AJUSTEMENT

Lors du Conseil Municipal du 29 juin 2010, il a été procédé à un premier ajustement de l'autorisation de programme (A.P n° 05-01) intéressant l'Eglise Saint Piat, en portant celle-ci de 1 500 000 € à 1 520 000 €.

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de procéder à un deuxième ajustement intéressant cette fois l'autorisation de programme (AP n° 06-07) « Restructuration des Ecoles Brel/Picasso ». Il vous est proposé de porter le montant global de celle-ci de 4 500 000 € à 4 520 000 €.

Délibération adoptée

1.07 - ASSOCIATIONS - SUBVENTIONNEMENTS COMPLEMENTAIRES - ANNEE 2010

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTIONS INITIALES	ATTRIBUTIONS COMPLEMENTAIRES	TOTAL
Maison des Associations	21 000 €	61 000 €*	82 000 €
Office Municipal des Sports	15 000 €	45 000 €*	60 000 €
Cinéma	12 890 €	26 110 €*	39 000 €
U.S.R Cyclisme	9 061 €	3 300 €	12 361 €
U.L.J.A.P	14 002 €	8 500 €	22 502 €

*versement conditionné à la conclusion d'une convention selon modèle joint en annexe (subventionnement supérieur à 23 000 €)

Délibération adoptée

1.08 - ASSOCIATION « SERVICE DES FAMILLES » - CONSEIL D'ADMINISTRATION -NOUVELLE GOUVERNANCE -REPRESENTATION MUNICIPALE -

Actuellement, le Conseil d'Administration se décompose comme suit :

- 1 représentant U.D.A.F
- 5 membres désignés en Assemblée Générale
- 6 membres désignés en son sein par le Conseil Municipal :
 - Jean- Louis BEAUVENTRE
 - Geneviève LEROUGE
 - Thierry BUCQUOYE
 - Chantal NYS
 - Claudie RIUS
 - Peggy LAMBLIN

Suite au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, il est nécessaire de revoir nos méthodes et usages dans ce domaine de manière à éloigner tout élu municipal (Maire, Adjoint, Conseiller municipal délégué ou non) du risque de prise illégale d'intérêt et de gestion de fait.

Il est proposé de ramener dans un premier temps le nombre de représentants du Conseil Municipal de six à trois à la date du 1^{er} janvier 2011 puis plus aucune représentation au 1^{er} juillet 2011

<p style="text-align: center;">Monsieur Jean-Louis BEAUVENTRE Madame Chantal NYS Madame Peggy LAMBLIN</p>
--

Réalisées à main levée après accord unanime des conseillers municipaux

Délibération adoptée

1.09 - ACTIONS EN DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE ET DE LA JEUNESSE - PARTENARIAT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (C.A.F) DE ROUBAIX-TOURCOING - CONTRAT ENFANCE JEUNESSE (C.E.J) - PERIODE 2008/2011 - AVENANT N°1

Un Contrat Enfance Jeunesse (C.E.J) a été conclu avec la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F) de Roubaix-Tourcoing pour la période 2008/2011 en relais des précédents Contrats Enfance et Contrat Temps Libre. A mi-parcours de ce contrat, il semble utile de l'adapter et surtout d'en élargir le périmètre et ce après accord préalable de la CAF (et de l'association service des familles). Les adaptations proposées sont les suivantes :

=> Extension des horaires du Multi Accueil du Blanc-Four (anciennement halte-garderie)

2009/2010 = + 341 heures d'accueil

2010/2011 = +144 heures d'accueil

Application progressive au 1^{er} janvier et 1^{er} septembre 2010

=> Extension du poste R.A.M - passage du mi-temps (0,50 E.T.P) à 80 % du temps de travail

(0,80 E.T.P). Application au 1^{er} juillet 2010

=> Extension du poste de coordination enfance-jeunesse. Passage d'un 2/3 temps complet à

un temps complet. Application au 1^{er} janvier 2010

=> Création d'activités jeunesse pour les 13/17 ans (en fait 13/25 ans) à l'Espace Jean-Albert-Bricout. Application septembre/octobre 2010

L'ensemble de ces modifications et extensions de prestations de service seront reprises dans un avenant n° 1 au C.E.J.

Délibération adoptée

1.10 - CONVENTION AMENAGEMENT PAYSAGER - RD 617 - GIRATOIRE DE L'EUROPE JUSQU'A LA FRONTIERE DU TERRITOIRE RONCQUOIS

Le Conseil Général du Nord a approuvé en date du 17 mai 2010, l'opération LLG 506 « Aménagement de sécurité boulevard de Roncq et avenue de l'Abbé Lemire - RD 617 - sur le territoire des communes d'Halluin et Roncq » dont les travaux sont prévus en 2011. Il est proposé à la Ville de Roncq, représentée par son Maire, la signature d'une convention concernant les modalités d'entretien ultérieur des aménagements paysagers RD 617. Les principales caractéristiques de ce conventionnement sont reprises ci-après :

- => maîtrise d'ouvrage et financement de l'aménagement paysager : à la charge du département du Nord ;
- => aménagement : engazonnement des séparateurs entre la voirie et les couloirs dédiés aux modes doux (piétons et cyclistes), soit 420 m² ;
- => entretien régulier et exploitation : à la charge de la commune de Roncq, après remise à titre gratuit consigné par procès verbal ;
- => option possible d'aménagement : un aménagement paysager réalisé et entretenu par la ville de Roncq dans le respect des normes édictées par le règlement de voirie départementale. Le plan d'aménagement devra être soumis préalablement pour avis au département du Nord avant exécution.

Délibération adoptée

-0-0-0-0-

Levée de séance à 21h45

BD/LD-VL fait le 30 septembre 2010